

CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'attaché principal
(examen)
- Année 2026 -**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique et notamment les articles L522-1 à L522-7 et L522-23 à L522-31;

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial compétent ;

A R R E T E

Article 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement, au titre de l'examen, pour l'accès au grade d'**attaché principal** :

1 – Aline PASQUIGNON

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 20 novembre 2025
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Philippe BOMBARDIER